

LA LETTRE D'INFORMATION

Juillet 2021

Mairie de Montvalezan – Urbanisme

Une plaque commémorative à la mémoire de l'Abbé Jacques Poupon



Le 6 juillet dernier a eu lieu l'inauguration de la plaque commémorative de l'Abbé Jacques Poupon sur les murs de l'Alpen Lodge, ancien emplacement de « La Savoyarde ». Cette plaque témoigne de la reconnaissance des personnes de la Commune envers sa personne et son œuvre.



Grâce à lui, des centaines de jeunes ont découvert la montagne et La Rosière. Nombre d'entre eux sont revenus adultes et séjournent régulièrement à nos côtés.

L'Abbé Jacques Poupon a également été Conseiller Municipal en 1980 en charge des affaires sociales, créateur du « Club des Jours Heureux » accueillant les plus de 60 ans et curé de la Paroisse de Montvalezan en 1987.

Contact : Pierre DENIMAL, 04 79 06 84 12

Mairie de Montvalezan – Recettes

La Mairie soutient ses commerçants !

Au regard du contexte économique particulièrement difficile dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Mairie tient à soutenir ses commerçants en les exonérant du paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

En principe, tout occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Cependant les élus ont décidé de ne pas percevoir les redevances pour les terrasses, les présentoirs, portiques de nos commerces permanents présents sur la station, normalement dues pour l'hiver 2020/2021 et l'été 2021.

Contact : Amandine BOUCARD, recettes@montvalezan.fr



Mairie de Montvalezan – Fleurissement

Le Palmarès du concours maisons et jardins fleuris

Le Maire Jean-Claude Fraissard, Lucie Gaidet, référente du jury communal et Françoise Brun, membre du jury, ont procédé aux remises des prix du concours maisons et jardins fleuris, lors de la journée Super-Nettoyeurs.

Pour la première fois le prix « Nicolas Gaide », en mémoire à Nicolas, qui était très sensible à la qualité du cadre de vie et à l'origine des démarches de labellisation au concours régional de villages fleuris, a été remis.

Aussi, les diplômes du concours départemental 2019 ont été remis à Jean Molin, Jean-Pierre Possoz et Willy Arpin.



- Maisons :** René Gaidet, Le Gollet
Habitations traditionnelles : Solange Bozonnet, Les Moulins
Maisons avec aménagements paysagers : Frédéric Gatineau, Hauteville
Habitations avec décorations florales : Katy Chenal, Le Châtelard
Balcons et terrasses, maisons : James Arpin, Le Mousselard
Balcons et terrasses, habitat traditionnel : Magali Ottobon, Le Pré du Four
Balcons ou terrasses, collectif : Aline Gaide Mathieu, Le Panoramic, La Rosière
Hôtels et restaurants : Willy Arpin, Le Relais du Petit Saint Bernard, La Rosière
Hébergement labellisé collectif : Bernadette Possoz, Les Embrunes, Le Châtelard
Jardins potagers : Michel Gaide, Montvalezan
Prix Nicolas Gaide : Marcel Gaide, Le Solliet

PALMARÈS 2020



Contact : Manon CERDAN, spop@montvalezan.fr



Présentation du Club-House

Grâce à une Délégation de Service Public conclue pour une durée de 30 années avec la SNC Restogolf La Rosière pour l'exploitation du golf, la Commune a confié au délégataire la construction d'un bâtiment attendant au golf : **le Club-House**.



Les anciennes cabanes en bois obsolètes seront remplacées par une structure plus adéquate.

Le Club-House permettra de proposer un véritable espace d'accueil et de proposer une activité complémentaire à l'activité golf avec un bar-restaurant, fonctionnant aussi bien en période estivale qu'en période hivernale de par son implantation sur le Domaine Skiable.

Contact : Didier CHARVET, 04 79 06 84 12

Associatif – Trail de La Rosière

La photo du mois !

Dimanche 18 juillet a eu lieu le Trail de La Rosière pour le plus grand plaisir des 370 coureurs, l'ancienne édition ayant été déprogrammée en 2020 en raison de la crise sanitaire. 4 formats de courses étaient proposés : 40 km et 3 000 D+, 22 km et 1 500 D+, 15 km et 800 D+ et 5 km. **BRAVO à toutes et tous !!!**



Mairie de Montvalezan – Affaires scolaires/ périscolaires

- Nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture à l'année d'une troisième classe à l'école de La Rosière.
- Les dossiers d'inscription aux services périscolaires pour vos enfants devront être retournés en mairie, complétés et signés, **au plus tard le 09 août 2021**. Pour information, les inscriptions peuvent désormais être réalisées pour la totalité de l'année scolaire.

Contact : Amandine BOUCARD, recettes@montvalezan.fr

La Lettre d'Information – Commune de Montvalezan – Mensuel – Juillet 2021

Mairie – 1 place de la Mairie - Chef lieu – 73700 Montvalezan – 04 79 06 84 12 – accueil@montvalezan.fr

Une évolution des tarifs de la taxe de séjour

Une délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2021 a institué les nouveaux tarifs de la taxe de séjour, lesquels seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les tarifs, selon la nature et le classement de l'hébergement, seront les suivants :

NATURE ET CLASSEMENT DE L'HEBERGEMENT	TARIFS APPLICABLES AU 01 ^{er} JANVIER 2022
Palaces et établissements équivalents	4,20 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,16 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanages 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5 %

Jusqu'au 31 décembre 2021, ce sont les anciens tarifs de la taxe de séjour qui s'appliqueront.

Pour mémoire, les recettes récoltées de la taxe de séjour sont intégralement reversées au fonctionnement de l'Office de Tourisme de la Rosière pour la communication, l'animation et l'évènementiel.

Contact : Amandine BOUCARD, recettes@montvalezan.fr

**ANNULÉ
COVID-19**

Nous avons le regret de vous informer que la fête des Clarines prévue le 08 août prochain est annulée, en raison des nouvelles mesures sanitaires en vigueur.